



Mairie de
LA BARRE DE MONTS
(85550)

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 Janvier 2015

COMPTE-RENDU

L'an deux mil quinze, le Lundi 19 Janvier à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 5 janvier 2015.

Présents : M. Pascal DENIS, Maire,
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mmes Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Sandra GAUVRIT, adjoints,
MM. Habib CHEHADE, Mme Martine ROYER, M. Bénédicte ROLLAND, Mmes Nathalie GIVELET, Corinne MARTEL et Marie-Claire BUCHI, M. Philippe RAFFIN et Mme Virginie MESSAGER, conseillers municipaux.

Excusés : M. Yannick GUIBERT représenté par M. Serge LANDAIS, M. Willy BLANCHARD représenté par M. Pascal DENIS, M. Christian SANGAN représenté par M. Philippe RAFFIN et M. Vital PIBERNE représenté par Mme Isabelle DELAPRE, conseillers municipaux.

Absente : Mme Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH.

M. Habib CHEHADE a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis de la commission des Finances :

- a adopté, sans observation, le procès-verbal du 6 novembre 2014 (secrétaire de séance : N. GIVELET).

- a pris connaissance de l'évolution des projets de travaux (nouvelle bibliothèque dont les travaux doivent débuter prochainement, travaux d'extension du dortoir de l'école communale dont la mise en œuvre est conditionnée à l'obtention du permis de construire), et des chantiers en cours (travaux de restauration de l'écluse du Porteau, travaux d'effacement des réseaux avenue de l'Estacade, viabilisation du lotissement communal du Marais, travaux d'aménagement d'un préau extérieur à l'école publique),

- a autorisé la signature d'une nouvelle convention avec le SyDEV (unanimité) pour :

° la réalisation des travaux d'extension des réseaux d'électricité, de téléphone et d'éclairage public pour la viabilisation du lotissement communal « Le Marais » (participation communale de 23.157,00€),

° la construction d'un poste de transformation destiné à l'alimentation du lotissement et à conforter le réseau électrique route du Marais (participation communale de 5.515,00€),

- s'est prononcé favorablement pour l'inscription au budget 2015 des crédits nécessaires à la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public avenue de l'Estacade (entre la Garenne et la Darotte), moyennant une participation communale estimée à 144.000,00€ (unanimité),

- a décidé de modifier comme suit sa décision du 13 octobre 2014 portant révision des tarifs de la taxe de séjour, suite à la publication de la loi du 29/12/2014 portant loi de finances pour 2015 (unanimité) :

° création d'une catégorie « emplacement dans les aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures », avec un tarif de 0,60€,

° augmentation du tarif de la catégorie « Terrains de camping et terrains de caravanages classés en 3, 4 et 5 étoiles, pour le porter de 0,50€ à 0,55€,

CATEGORIE HEBERGEMENT	Tarifs 2015 (part commune)
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 3 * et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 2 *, villages de vacances 4 et 5 * et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement	0,50 €
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme 1 *, villages de vacances 1, 2 et 3 *, chambres d'hôtes	0,45 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanages classés en 3, 4 et 5 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanages classés en 1 et 2 * et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €

- a donné son accord pour la signature d'une convention avec le SyDEV, en vue de l'installation d'un nouveau panneau indicateur de vitesse avenue de l'Estacade, destiné à remplacer un panneau existant obsolète, moyennant une participation communale de 2.436,00€ (17 voix pour et 1 voix contre),

- a donné son accord pour la cession au prix de 15.000,00€, du véhicule municipal des services techniques municipaux (Poids lourds Renault MIDLUM) au profit de la sté Négoloc, véhicule acquis en 2002 et dont l'utilité n'est plus justifiée (unanimité),
- a donné son accord pour faire à nouveau appel à l'association ESNOV' Chantiers de Challans, chargée de l'insertion sociale des personnes en difficulté, en vue de la réalisation de divers travaux d'entretien (enveloppe globale estimée à 4.140,00€) (unanimité),
- a donné son accord pour le renouvellement de l'autorisation délivrée à la société Orange pour l'installation d'un relais de service de radiotéléphonie publique dans la zone artisanale du Rampy et pour la signature des nouvelles conventions à intervenir avec les différents opérateurs présents sur ce relais (redevance annuelle : 1.450,00€, durée des conventions : 12 ans) (unanimité),
- a confirmé à l'unanimité sa décision du 01 décembre 2014 de ne pas augmenter, pour 2015, les tarifs de la bibliothèque municipale,
- a donné son accord pour la cession au profit du Crédit Mutuel d'une parcelle communale d'environ 250m2 située route de St-Jean-de-Monts (face à la mairie), en vue du déplacement de l'agence située avenue de Lattre à Fromentine, moyennant un prix de 130,00€ le m2 (16 voix pour et 2 voix contre),
- a donné son accord pour le transfert de domanialité entre le Département et la Commune de diverses parcelles situées aux abords du carrefour giratoire de Fromentine, d'une surface totale de 342 m2, actuellement classées dans le domaine public départemental et servant aujourd'hui de terrain d'assiette au sanitaire automatique et de divers espaces verts entretenus par la Commune (unanimité),
- a accepté de céder la parcelle n°11 du lotissement communal « La Fontaine », d'une surface de 395 m2, au profit de M. Stéphane Bouaridj demeurant à St-Jean-de-Monts, en vue d'y édifier sa résidence principale, au prix de 90,00 TTC le m2 (16 voix pour et 2 voix contre),
- s'est prononcé favorablement pour engager des discussions avec M. Madelor, propriétaire d'une parcelle bâtie située 25 chemin de la Francinière souhaitant vendre une partie de sa parcelle actuellement enclavée, et sollicitant pour cela la possibilité de se raccorder sur les réseaux qui seront mis en place pour le lotissement communal « Le Marais » (unanimité),
- a adopté une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 94.000,00€ pour la programmation des animations municipales 2015 et a autorisé, dans cette limite, la signature de tous documents et contrats correspondant au programme qui sera défini par la commission municipale ou nécessaires à sa mise en œuvre (unanimité),
- a fixé le taux de promotion des agents susceptibles de bénéficier en 2015 d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe (16 voix pour et 2 abstentions),
- a décidé de faire à nouveau appel aux personnels de la SNSM pour assurer la surveillance des plages durant la saison estivale, a fixé les dates d'ouverture des postes de secours de Fromentine et de La Bergère du samedi 27 juin au dimanche 30 août inclus et a autorisé le recrutement des personnels nécessaires au fonctionnement de ces 2 postes (unanimité),
- a donné son accord pour la signature d'un contrat aidé dit « emploi d'Avenir », d'une durée de 3 ans et sur la base d'un temps hebdomadaire de travail de 31h30, devant

permettre d'offrir à un jeune une possibilité de formation tout en confortant les effectifs des services municipaux, notamment le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, les TAP, l'accueil de loisirs, le ménage des bâtiments communaux (unanimité),

- a pris connaissance :

- ❖ des chiffres officiels communiqués par l'INSEE de la population de notre commune au 01 janvier 2015 : population municipale : 2.174, population comptée à part : 34, population totale : 2.208,

- ❖ Environnement : de la consultation publique mise en œuvre par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux et sur le Plan de gestion des risques d'inondation,

- ❖ du montant définitif (220,00€) de la subvention accordée à la société communale de chasse pour l'acquisition de pièges à ragondins,

- ❖ du compte-rendu du syndicat « Vendée des Iles » en date du 12 décembre 2014,

- ❖ du montant 2015 de la contribution annuelle relative à la maintenance par le SyDEV du réseau d'éclairage public communal,

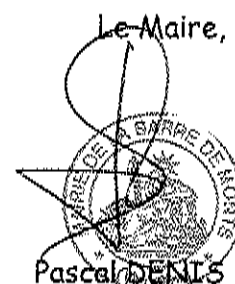
- ❖ des 04 déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis sa dernière réunion, dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Prémption Urbain.

- ❖ des 04 décisions prises par M. le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

- ❖ de la démarche que la commune va engager auprès de l'Agence nationale des Fréquences (ANFR) pour solliciter le bénéfice des aides financières mises en place au profit des particuliers connaissant des difficultés de réception de la TNT, la commune n'ayant pas été retenue dans la liste des communes littorales attributaires,

- ❖ de la résiliation par M. Lepage de la convention passée avec la commune pour l'installation d'un point de location de vélos électriques en libre-service à Fromentine,

- ❖ du calendrier des prochaines réunions.

Le Maire,

Pascal DENIS